

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2023-61 du Comité syndical du vendredi 15 décembre 2023

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA « CHAIRE ECOCIRCULAB »  
DANS LE CADRE DU PROJET ECOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE (EIT)**

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 15 décembre à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID- 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 4 décembre 2023.

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                         | Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard COSTE représenté par Marc CARAYON, Jean-Claude CROS représenté par Pascal DELIEUZE, Béatrice FABRE, Béatrice FERNANDO NEGRIER, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ représenté par Daniel JAUDON, Nicole MORERE, Véronique NEIL représentée par Martine BONNET, Marie PASSIEUX, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER représenté par Antoine GOUTELLE, Claude VALERO représenté par Patrick JAURES, Claire VAN DER HORST. |
| Etait présente                                            | Françoise OLIVIER                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Absents ou excusés :                                      | Julie GARCIN SAUDO, Yvan GAUDY, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Yvon PELLET, Christian POUJOL, Jacques RIGAUD.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 23 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

**Vu** les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

**Vu** la présentation de la démarche déjà engagée par le Syndicat Centre Hérault organisée le 15/02/2023, par Monsieur BERNARDI président du Syndicat Centre Hérault et son équipe aux les membres de la commission « aménagement » présidée par Nicole MORERE et les représentants de la commission « Economie et Emploi », présidée par Frédéric ROIG, afin d'en valider l'intérêt pour le Cœur d'Hérault et d'en étudier la gouvernance,

**Vu** la délibération n° 2023-52 du comité Syndical du vendredi 10 novembre 2023 relatives aux demandes de financement pour mener la démarche Ecologie Industrielle Territoriale en Cœur d'Hérault,

**Considérant** que l'EIT s'inscrit pleinement dans les enjeux du projet de territoire et que les questions environnementales, de sobriété et de consommation responsable sont des défis à relever collectivement,

**Considérant** que cette démarche s'inscrit également dans la démarche RH-Attractivité menée par la mission Economique en apportant le volet de la transition écologique, comme facteur transversal d'attractivité du territoire et des entreprises,

**Considérant** que le LABEX « Entreprendre », en partenariat notamment avec l'institut Montpellier Management (Université de Montpellier) et le Laboratoire Montpellier Recherche en Management (MRM), Université de Montpellier), ont fondé la chaire ECOCIRCULAB, auxquels s'associent plusieurs organisations et organismes partenaires (entreprises, associations, agences, collectivités locales et territoriales, etc.) acteurs et parties prenantes dans le développement de l'économie circulaire,

**Considérant** que la démarche portée par le SYDEL est expérimentale dans sa gouvernance, son ambition et les parties prenantes engagées et qu'elle s'inscrit pleinement dans la stratégie de la Chaire qui est de promouvoir l'économie circulaire dans la perspective d'une économie régénératrice et d'une soutenabilité forte auprès des entreprises, des organisations publiques et privées, comme du grand public,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau syndical réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2023,

Dans le cadre du partenariat, le Sydel Pays Coeur d'Hérault s'engage à contribuer aux recherches des membres de la Chaire EcoCirculab portant sur l'Economie Circulaire.  
Dans le cadre de leur recherche, les membres de la Chaire Ecocirculab s'engagent à mettre à disposition des membres du Sydel les résultats et les apports de leur recherche.

Le Sydel du Pays Coeur d'Hérault s'engage à donner accès, aux membres de la chaire Ecocirculab, aux données portant notamment sur le projet d'écologie industrielle territoriale (EIT) en Cœur d'Hérault. Les membres de la chaire Ecocirculab seront conviés aux réunions de travail portant sur le projet d'EIT et pourront suivre l'avancement de ce projet en étant pleinement intégrés au projet notamment dans le cadre d'un projet doctoral.

La collaboration s'articule également autour de la participation des membres du groupe de travail sur l'économie circulaire du Sydel aux événements organisés par la Chaire (conférence d'ouverture de la chaire, conférences annuelles de présentation des travaux de recherche...), ainsi qu'aux formations.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties pour une durée de 3 ans.

#### **Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **D'adopter** le projet de convention partenariale ci-joint.
- ✓ **D'approuver** que le Sydel Pays Coeur d'Hérault constitue un membre actif de ce partenariat.
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

**Saint André de Sangonis, le 15 décembre 2023**

**Le Président certifie sous sa responsabilité**

**La présente délibération exécutoire le 15 décembre 2023**

**Publiée le 19 décembre 2023**  
**Transmise le 19 décembre 2023**

**Le Président du Syndicat**

